

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU SUD

HUMBERCAMPS

PLAN DE ZONAGE

MODIFICATION N° 1 DU PLUI
APPROUVÉE LE 17 SEPTEMBRE 2026

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI APOUVÉ LE 25.03.21



Échelle : 1/5000^{ème}

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION
DE LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DU SUD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026, LE PRÉSIDENT, MICHEL SEROUX



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR
f t y i

Limite communale

Cimetière

Nouvelle construction

Emplacement réservé

Installations agricoles

★ Installation agricole classée

★ Installation agricole non classée

Limites de zones

Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens

Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains

Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins

A : Zone agricole

N : Zone naturelle

Éléments à protéger

◆ Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

🌳 Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme

●●● Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin

Éléments de patrimoine		
Numéro	Désignation	Commune
1	Calvaire	Amplier
2	Cimetière militaire	Amplier
3	Eglise	Amplier
4	Calvaire	Amplier
5	Monument aux morts	Amplier
6	Calvaire	Amplier
7	Calvaire	Amplier
1	Calvaire	Barly
1	Eglise	Beaudricourt

Emplacement réservé		
Numéro	Désignation	Surface (m²)
1	Aménagement et valorisation de la motte féodale	3018.4

